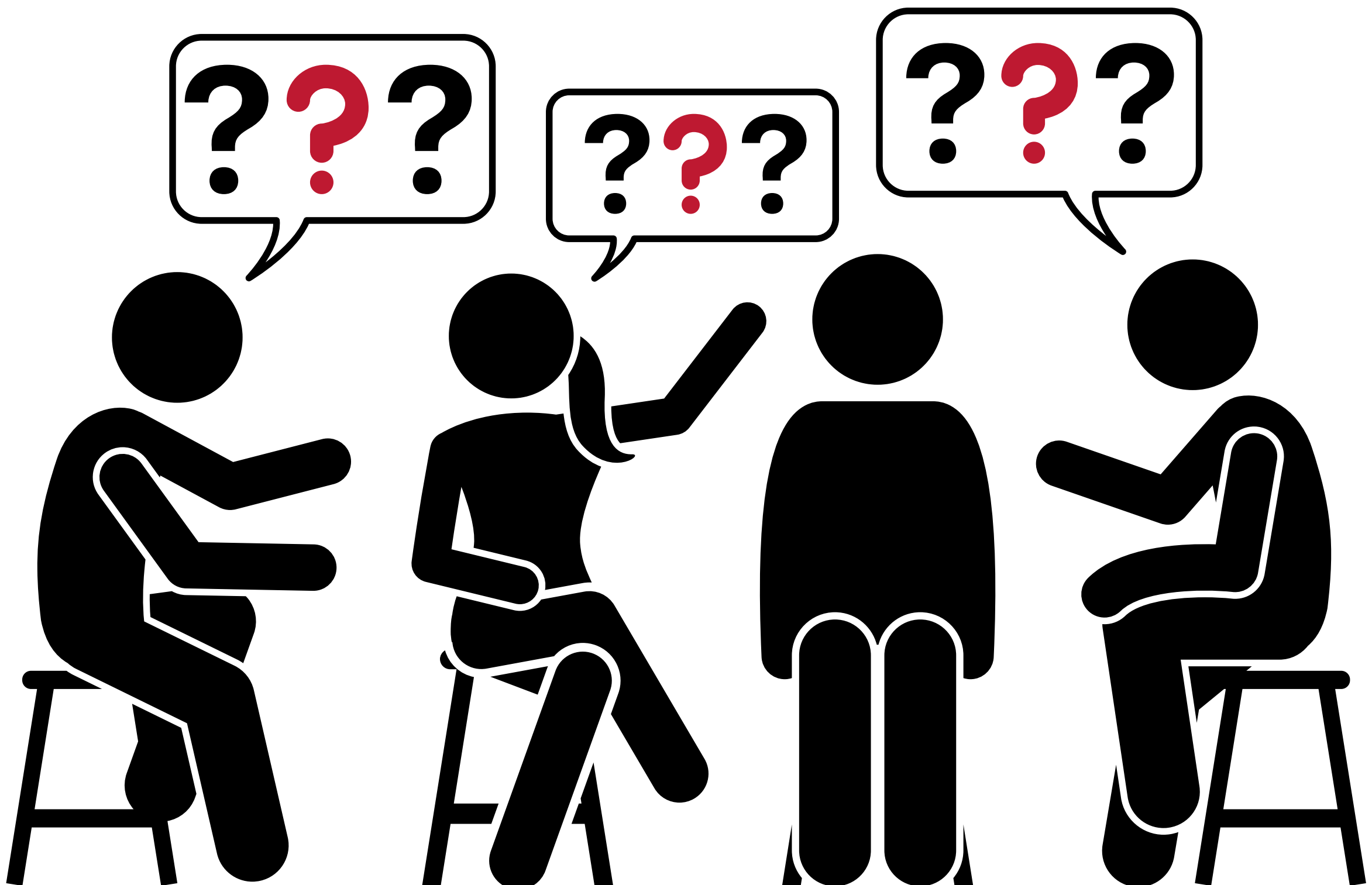


La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

Au SNPHARE, vous êtes calés sur le sujet, alors dis-moi, sais-tu quand je pourrais enfin partir en retraite ?

J'ai l'impression que plus je m'en approche, plus l'échéance s'éloigne !

Ce n'est pas qu'une impression !
Au fil des réformes, l'âge de départ a systématiquement reculé. Tu sais, un peu comme la carotte et l'âne...



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

Pour les PH, ça ne change pas grand-chose. Les collègues ne sont pas partis avant...

64 ans, ça me paraît loin...

Eh oui !

Il n'y a pas que l'âge légal qui compte. La durée requise de cotisations est essentielle.

Tu veux partir à taux plein ? Tu devras cotiser 172 trimestres, soit 43 ans de carrière



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

43 ans de cotisation !

Déjà, nous avons de longues études pour lesquelles on ne valide qu'une partie des trimestres travaillés durant l'externat !
Je sens que ça va se finir après 64 ans...

Exact !

Entre l'âge minimum de départ qui augmente et la durée des cotisations qui s'allonge, on va travailler de plus en plus vieux si l'on veut une retraite à taux plein

Et, sauf exceptions, les carrières longues dont on parle beaucoup, ce n'est pas trop pour nous...



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

En même temps, il faut reconnaître que notre pyramide des âges n'est plus vraiment pyramidale et les anciens « babyboomers » sont devenus des « papybombers »
On est en plein dedans...

Les contraintes démographiques sont une réalité.
Il suffit de regarder ce qui se passe ailleurs en Europe



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

D'un autre côté, les horaires à rallonge, décalés, les week-ends et les nuits, c'est clairement usant.
Il y a des publications là-dessus.

Et moi j'ai l'impression qu'avec l'âge, c'est de plus en plus dur.
La pénibilité de notre travail ne pourrait-elle pas être reconnue ?

Bien sûr que la permanence des soins c'est difficile, et tu es bien placé pour savoir combien elle repose aujourd'hui en grande majorité sur l'hôpital public...

Mais pour que la pénibilité soit reconnue officiellement, il y a des conditions.
Aujourd'hui malheureusement, elles ne s'appliquent pas à nous



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

La crise COVID
a eu un fort impact aussi !

Aujourd'hui, la souffrance des
hospitaliers n'est plus un tabou,
ni un secret pour personne.

Et les efforts ne peuvent pas
reposer toujours sur les
mêmes

Exact, d'autant que la
pénibilité n'est plus ce qu'elle
était au temps de Germinal
ou de La Bête Humaine !

On parle de plus en plus
de risques psycho-
sociaux...



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

Tu as d'abord le régime de base de la sécurité sociale plafonné à 3 666 € mensuel

Le plafond c'est l'âge légal et le nombre de trimestres de cotisations.
A partir de 2027, ce sera 172 trimestres soit 43 années

Mais la majeure partie de notre pension nous vient de l'IRCANTEC

L'IRCANTEC, c'est notre caisse complémentaire. Le calcul repose sur un système à points

Elle est faite de quoi exactement notre retraite, à nous, les PH ?

Après, rien ne t'empêche non plus de capitaliser par ailleurs, mais c'est facultatif et si tu peux

Plus ton salaire est élevé, plus tu cotises longtemps et plus tu acquières de points, donc plus tu toucheras de pension in fine (salaires, IESPE, permanence des soins surtout)



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

Ah, mais c'est super !
Du coup, comme on va
cotiser plus
longtemps, on
touchera plus, alors ?

Hé non, ce n'est pas
si simple !

Au fil des années, on a
assisté à une véritable
érosion : au moins 30% de
perte de points IRCANTEC...
On cotise plus, bien plus
longtemps, mais on
touchera quand même
moins...



La réforme des retraites

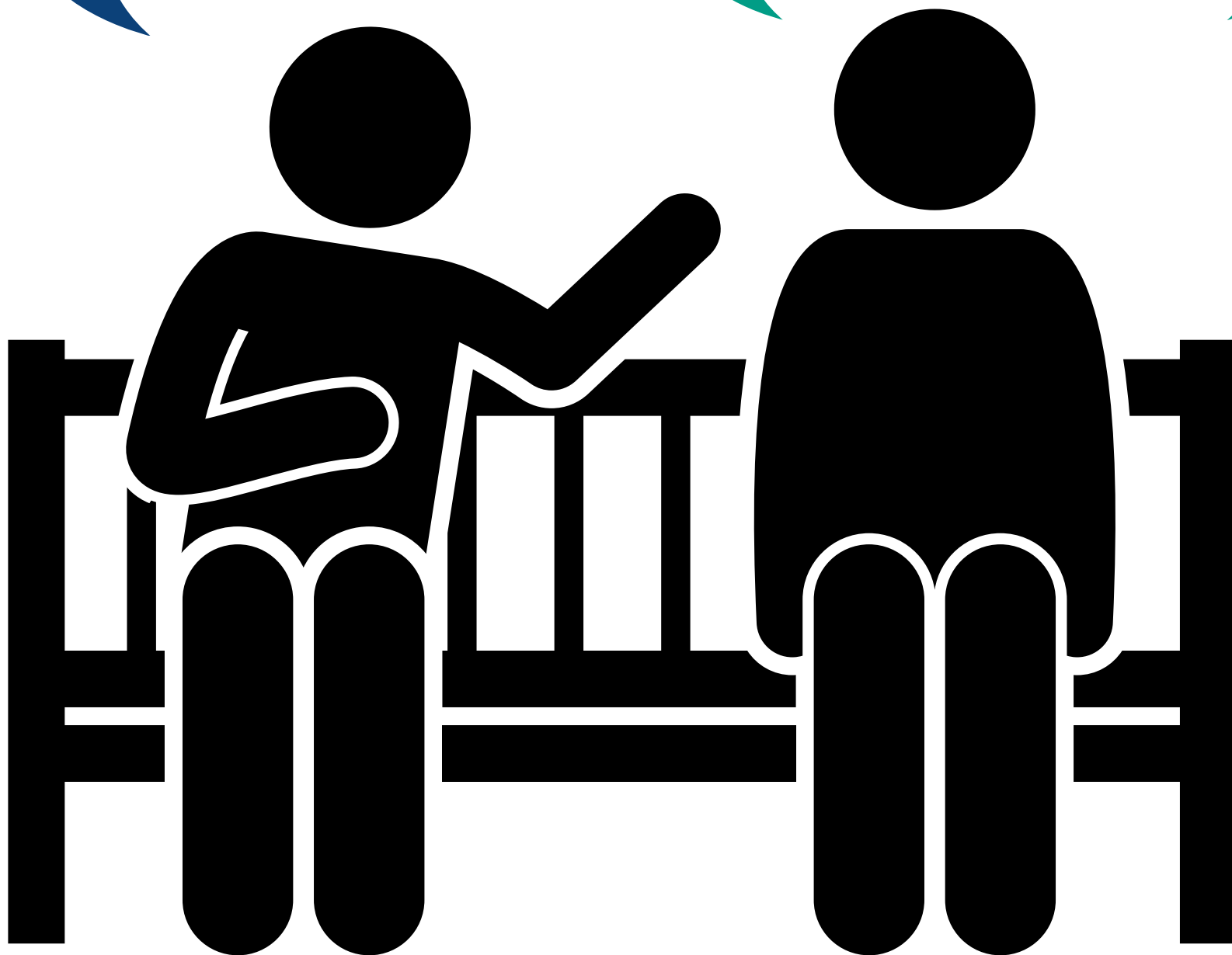
Toutes les questions que vous vous posez

Eh, mais il faut se battre alors...

Bien sûr, le SNPHARE se bat !

Mais bien que les PH représentent une part importante des cotisations IRCANTEC, ils n'ont, hélas, pas vraiment voix au chapitre

Un seul PH au Conseil d'Administration de l'IRCANTEC (où l'on cotise toute notre carrière, ce qui est une exception pour cette caisse). Et pas de droit de vote : c'est injuste



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

Ce n'est pas très encourageant !

Tu n'as pas d'autres pistes ?

Tu peux utiliser les jours épargnés sur ton CET.
Au maximum 208 jours, ça représente in fine une année de travail. Utilisé en fin de carrière, tu peux partir une année plus tôt

Inversement, si tu te faisais payer tes jours de CET en fin de carrière, ils seraient sous rémunérés vis-à-vis de ton échelon et en plus tu ne cotiserais même pas pour la retraite sur cette somme là...

Pourvu que tu aies atteint l'âge légal, tu peux aussi partir avant d'avoir validé tous tes trimestres, mais il y a une décote assez dissuasive...

Si tu as le courage de rester plus longtemps, tu peux inversement bénéficier d'une surcote



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

Mais il paraît aussi
qu'on peut
racheter des
trimestres ?

On peut racheter des
trimestres d'études et
ceux qu'on n'a pas
validés, parce qu'on
n'a pas assez cotisé
(avant l'internat...)

Oui, ça permet de partir un tout
petit peu moins tard

Mais plus tu
rachètes tard, plus
ça te coûte cher et
moins c'est rentable



La réforme des retraites

Toutes les questions que vous vous posez

Tu dis que
le SNPHARE
se bat,
mais...

...quelles sont
les pistes ?

Une première piste simple
serait de redonner à tous les
PH les 4 années d'ancienneté

Elles n'ont été
octroyées qu'au
nouvellement nommés
lors du reclassement
du Ségur

Plus de
revenus, plus
de cotisations

La possibilité
d'atteindre le 13ème
échelon avant notre
fin de carrière

Et on
n'abandonne
pas le combat !

Sur la pénibilité,
sur une vraie
représentativité à
l'IRCANTEC...

